



**Genoud Braillard François**

Procédure de communication lors de la nomination d'un adjoint de direction

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 09.04.19

DICS

**Dépôt**

Dans le cadre d'une nomination d'un adjoint de direction dans un établissement du degré secondaire 1, la façon de communiquer la décision varie selon les situations et les personnes.

Par conséquent, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Qui est responsable de communiquer la décision du choix de la commission ad hoc ?
2. Quel est l'ordre dans lequel les personnes concernées sont averties ?
3. Le secret de fonction doit-il être respecté ?
4. Si oui, à quel moment est-il levé ?

—